

LE JOUR, 1944
02 JANVIER 1944

NOUVEL AN

Ce nouvel an, pour le monde entier, annonce la victoire et la paix ; une paix que nous n'entrevoions encore qu'à travers le rideau des bombardiers, des chars et des canons.

Avec la paix dans la victoire, c'est l'indépendance dans l'honneur que, pour le Liban, le nouvel an annonce. Au seuil de 1944, quel citoyen libanais digne de ce nom ne méditera pas un moment sur l'avenir de son pays, sur l'avenir de ce Liban très vénérable et très doux : cette montagne, cette mer, ces terres littorales libanais qui est notre habitat ?

Que sera cet avenir, cet avenir immédiat qu'en ce moment même nous forgerons ? Différent-il beaucoup de ce que l'interminable histoire a vu se dérouler depuis cinq mille ans entre le 33^e et le 35^e siècles, où, reverrons-nous, en tenant compte de l'évolution des hommes et des choses, sous des aspects nouveaux une forme ou l'autre du passé ?

Peu de pays peuvent se poser une telle question, en disposant comme nous du recul nécessaire.

Toute la terre a été découverte et explorée par l'homme à partir de ce Moyen-Orient saturé d'aventures, de décombres et de vestiges et, dans une certaine mesure, à partir des lieux mêmes où nous vivons. Mais, ce premier de l'an, ce n'est pas notre intention de remonter au déluge.

Nous pensons au contraire au présent, à ce présent vivant et fugitif qui nous étreint et qui nous fuit. Nous pensons aux hommes qui, à cette heure croissent et luttent, naissent et meurent, à l'intérieur de nos frontières. Nous pensons à la génération d'aujourd'hui à celle de demain.

Comme elle a échappé à tous ceux qui ont vécu avant nous sur cette côte prédestinée, sur le plan purement humain, une part de l'avenir nous échappe ; l'autre part est entre nos mains. Cette seconde part dépend de notre comportement, de nos omissions et de nos actes. Elle dépend de notre force d'âme, de notre abnégation, de notre intelligence.

Au début de cette année, faisons de nos devoirs envers notre pays l'objet de nos réflexions. C'est la seule façon raisonnable d'asseoir et de consolider nos droits.

Pour être plus précis, nous formulerons le souhait que la machine administrative libanaise, ébranlée par un long désordre, soit mise rapidement en état de fonctionner de façon normale, et que parallèlement, la machine politique se pénètre de la gravité de son rôle (qui, en régime constitutionnel, est capital) et qu'elle s'y limite. Nous souhaiterons que les circonstances politiques et que la guerre imposent.

On ne s'improvise pas législateur, de même qu'on ne s'improvise pas fonctionnaire, haut fonctionnaire et ministre. L'année 1944, après les événements, les vicissitudes politiques et les succès de 1943, doit être une année de dur labeur et, après beaucoup d'épreuves, d'agitation et de bruit, une année de recueillement et de travail.

Si trois mots devaient suffire à établir une règle, nous dirions sûrs d'être approuvés par une opinion publique unanime : activité, vigilance équilibre, le tout sous le signe invariable du patriotisme et de la justice.

Rappelons enfin qu'un Gouvernement libanais quel qu'il soit ne peut à aucun moment perdre de vue les forces de toute nature auxquelles le devenir libanais est soumis.